



Conseil de discipline dans un lycée

Par **marie2003**, le **29/12/2018** à **21:51**

Bonjour, j'ai mon fils de 15ans qui passe bientôt en conseil de discipline ,dans son lycée. Il a fait une bagarre avec d'autres camarade dans l'enceinte de l'établissement ,il sait fait filmé par un camarade et il l'a diffusé la vidéo . Voilà ma question . Est ce que le lycée peut sanctionné mon fils suite à cette vidéo. J'ai regarder dans le règlement intérieur,il est interdit d'utiliser un téléphone portable dans le lycée .est ce que je peut me défendre avec cette règle du règlement intérieur du lycée .merci .

Par **Visiteur**, le **29/12/2018** à **22:53**

Bonjour

Une vidéo est de plus en plus acceptée comme preuve.

Même si elle a été faite en infraction avec le règlement, (difficile à faire respecter par les jeunes), elle existe.

Par ailleurs, ce n'est pas à vous de vous défendre, c'est l'affaire de votre fils.